

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-549789

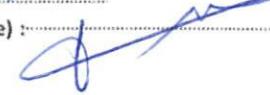
*COURRIER  
NSR*

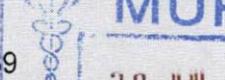
<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 6417	Société : R.A.M (35346)		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MOUSLM OTHMANE			
Date de naissance : 22/11/1963			
Adresse : habituelle			
Tél. : 0661461838		Total des frais engagés : 748,6 Dhs	
<div style="text-align: center;">              Cadre réservé au Médecin            Cachet du médecin : 29 JUIL 2020         </div>			
Date de consultation : 25/10/2020 Nom et prénom du malade : ACCUEIL SIEGERAN			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : Vacination			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 26/10/2020

Le : 26/10/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHERENT		
Déclaration de maladie		N° W19-549789
Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.		
Coupon à conserver par l'adhérent(e).		
<div style="text-align: center;">              29 JUIL 2020         </div>		Matricule : Nom de l'adhérent(e) : ACCUEIL SIEGERAN Total des frais engagés : 748,6
Date de dépôt :		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/07/2021	Consultation	1	250	INP : 051 du 28/07/2021
27/07/2021	Consultation	1	250	INP : 051 du 28/07/2021
28/07/2021	Consultation	1	250	INP : 051 du 28/07/2021

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE</b> Café El Alouyine Tél : 06.22.06	26/07/2026	498,60

— VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

Docteur Adil Fath Allah  
Pédiatre

Ancien Médecin au CHU Ibn Rochd  
Ex-Chef de service de Pédiatrie Hôpital Hassani



الدكتور عادل فتح الله  
اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع  
طبيب سابق بمستشفى الأطفال ابن رشد  
رئيس سابق لقسم الأطفال بمستشفى الحسيني

Casablanca le : 25/07/2020

Moushi

Ime s

-Tetraxim

131,60

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain seba Casablanca  
Tetraxin inj b1 ser 1 dose  
P.P.V : 134,60 DH  
6 118001 08072



- Venuva 2

364,00

PHARMACIE CHO  
Dolac Chorfa Km 2  
Rte d'Alger  
Casablanca  
Tél : 05 22 96 93 85

VARIVAX®  
poudre et solvant pour suspension injectable,  
flacon unidose (0,5ml après reconstitution) Boîte unitaire  
P.P.V: 364,00 DH  
N°AMM 789/16 DMP /21/ NSF  
Distribuée par MSD Maroc



498,60

181: 05 22 91 00 30 - Uffices : 06 66 48 76 00  
OULFA - CASABLANCA  
Groupe Résidentiel Al Firdaouss Imm. 65C

Docteur Adil FATH ALLAH  
Pédiatre

Groupe Résidentiel Al Firdaouss Imm, 65 GH 7 RDQ - Oulfa - Casablanca (A côté du club de la RAM)

En face commissariat Firdaouss - Tél.: 0522.91.00.30 - GSM.: 0666.48.76.67